

# société

## La justice des mineurs en examen

valeurs mutualistes - janv.03 -0247- 11 -VM



*Une suite de points de vue très agréable et facile à lire, qui redonne bien les termes du débat. Nous énumérerons les intervenants et donnerons les points qui nous ont paru essentiels dans l'ensemble. L'intérêt est d'avoir très vite les positions contradictoires et leurs argumentaires. A noter des notations chiffrées et bibliographiques en marge, qui peuvent être utiles  
Un sociologue, un directeur de CPI, le directeur de la Roche Verte, un magistrat, un inspecteur de l'EN, un sénateur*

- Rappel de la loi Perben : les mineurs sont considérés comme « capables de discernement » et donc « pénalement responsables ». Possibilité de sanctions à partir de 10 ans et de détention à partir de 13. Traitement plus rapide également, tout cela pour éviter le sentiment d'impunité. Enfin ouverture de centres éducatifs fermés et d'établissements pénitentiaires pour mineurs.
- De 1912 (1<sup>o</sup> tribunal pour enfants) jusqu'à l'ordonnance 45 s'élabore une justice spécifique : l'enfant n'est pas 1 adulte en miniature.
- Aujourd'hui on est davantage dans l'ordre public que dans la considération d'un symptôme à traiter.
- Dans la majorité des pays européens on assiste à un durcissement de la réaction pénale : « contrôle »

- Dans les centres fermés, la seule alternative sera la prison et l'éducateur sera celui qui référera au juge. Où est donc la prise de risque nécessaire pour « éduquer » ? Il n'y aura plus de marge de manœuvre. Alors si l'éducateur hésite à mettre à exécution cette menace, le fameux sentiment d'impunité peut se trouver renforcé.
- Il faut du temps pour remettre les jeunes abîmés dans le contrat social, il faut que les régressions et les rechutes puissent être acceptées : comment faire si la prison est là, tout de suite, comme alternative ?
- « Vouloir éduquer dans un centre fermé c'est comme tenter d'apprendre les gestes de la nage sans mettre l'enfant à l'eau »
- Une justice plus rapide laisse craindre que le mineur ne soit plus jugé en tenant compte de l'ensemble du contexte où il vit. Qu'en est-il de la priorité de l'éducatif sur la sanction (ord. 45) ?
- Il est bon de construire des lieux d'incarcération spécifiques tout autant que l'on fermera les anciens quartiers et que ce ne sera pas simplement une manière d'incarcérer plus de mineurs.
- Il faudrait plus de moyens pour les foyers existants, plus de places pour accueil d'urgence et une mesure éducative pénale à caractère général pour une approche et un suivi pluridisciplinaire.
- En ce qui concerne l'éducation nationale, mettre à l'écart est bien mais il faut que l'école refonde elle-même sa propre autorité. Pourquoi pas les centres fermés mais avec des éducateurs formés pour cela.
- Mettre les jeunes hors circuit c'est les protéger d'eux-mêmes et des réseaux qui les manipulent. C'est protéger aussi leurs victimes. Actuellement il n'y a pas de sanction possible dans les foyers. Au moins ce sera clair, s'il ne respecte pas les règles il sera incarcéré.

## [Retour Sommaire Général](#)

### Ces enfants étrangers isolés que la France accueille à reculons

(Le Monde-03/01) Réf. : 0254-janv./03-11-LM



*Situation qui concerne essentiellement la région parisienne mais pas seulement et qui concerne en revanche tous les citoyens... et l'ASE. Ce n'est pas brillant et au vu des solutions, l'optimisme ne semble pas de rigueur.*

- Phénomène apparu à la fin des années 90 : enfants arrivant seuls en gare ou aéroports en provenance de l'étranger. La Direction des Populations et Migrations (DPM) fait une évaluation sur cette population et son accueil : il n'y a pas de réflexion sur la prise en charge spécifique de cette population
- Difficile d'en donner une évaluation quantitative : la seule certitude est que cela va en augmentant. L'isolement du mineur devrait aboutir à un placement ASE (saisine juge des enfants ou tutelles)
- 1<sup>o</sup> obstacle : incertitude de la minorité (le test du poignet a une marge d'erreur de 18 mois)
- Notion d'enfance en danger : vécue comme liée à la maltraitance alors que la définition du code civil est plus large (« enfants à risque »). D'autre part il y a des tensions au sein du judiciaire et souvent n'est pas prononcée la tutelle qu'attend l'ASE pour se positionner et qui est déterminante pour la suite des démarches
- L'ASE manque de structures adaptées. En foyer traditionnel on travaille sur le retour dans la famille...

- Dans la perception que l'on en a, « la dimension enfance s'estompe et se dilue dans la dimension immigration »
- Eviter qu'ils deviennent de « jeunes majeurs sans-papiers » ? : créer des structures spécifiques, avec un personnel formé et une mise en réseau des différents acteurs concernés.

### Mobilisation contre le durcissement des lois Sarkozy-Perben

(Le Monde-03/01) Réf. :0255-janv./03-11-LM



*Une page contrastée, presque drôle quand les policiers de Bordeaux demandent un suivi social des SDF, précise sur les mesures proposées au vote des députés et précieuse quand les avocats donnent quelques moyens de se repérer dans l'analyse de la loi. Tout n'est pas résumé mais tout est à lire, y compris la mise en garde à vue d'un avocat...*

- Demandes des députés et votes du Sénat : ne plus notifier le droit de garder le silence en garde à vue, autoriser les polices municipales à disperser les regroupements dans les halls d'immeuble, élargir le champ des inscriptions dans le fichier des personnes recherchées, autoriser la consultation desdits fichiers pour demande de titres de séjour, ou de certains emplois ; Durcissement des dispositions concernant les gens du voyage.
- D'autre part le MRAP et d'autres collectifs s'inquiètent de gens qui font état de violences policières : « la police se protège en portant plainte contre la victime qui est poursuivie pour outrage et rébellion »

### Les avocats lancent un appel à l'opinion contre le projet Perben qu'ils jugent « dangereux pour les libertés »

(Le Monde-03/01) Réf. :0255-janv./03-11-LM

- Au vu notamment du doublement des délais de garde à vue pour un nombre important d'infractions, sans présence d'avocat dans les 36 1<sup>o</sup> heures, de l'accroissement des moyens de la police, de l'instauration d'une procédure de « repentis »
- Les avocats entérinent « un recul des libertés », accusent de faire « basculer notre procédure dans un système de plus en plus accusatoire » et de « revenir à la religion des aveux »
- Substitution du couple policier-procureur au juge d'instruction : « notre pays est donc prêt à ce que les enquêtes soient conduites de façon secrète et non contradictoire, brisant ainsi l'équilibre des libertés ».

### Le nombre de crimes et de délits a augmenté de 1,28 % pendant 2002

(Le Monde-03/01) Réf. :0257-janv./03-11-L



*L'essentiel des chiffres est dans le résumé et chacun en aura la lecture qu'il pourra. L'article est clair, bref et précis. On serait tenté de répéter encore une fois : à suivre. C'est en effet le futur qui nous semble déterminant en l'espèce.*

- Augmentation de 4.8% de janvier à avril et ensuite une baisse de 0.74 %
- Baisse de la délinquance de voie publique (-0.93%) alors qu'elle avait augmenté beaucoup en 2001.

- Baisse des vols de voiture, des vols par ruse et à main armée. Cambriolages en hausse 3.91 %
- Crimes et délits contre les personnes, la tendance reste à une augmentation forte : + 8.63 % : + 26.27% d'homicides par ex.
- Regain d'activité policière et sévérité du parquet : + 8.51 % de personnes mises en cause sur la base d'indices, + 20.68 % de personnes écrouées, + 13.25% de gardes à vue et + 6.75 % d'affaires élucidées.

### [Retour Sommaire Général](#)

### Le débat sur la prostitution brouille les clivages politiques

(Le Monde-03/01) Réf. :0261-janv./03-11-LM



*Une page qui remet bien en perspective les termes du débat, avec un encart d'historique et de chiffres très clair. Un article également (non résumé) sur un atelier d'écriture mis en place à Toulouse par le Nid, intéressant. En attendant que tout cela soit voté et qu'on puisse peut-être en tirer des analyses au lieu d'éternelles énumérations...*

- Une clarification d'abord : les abolitionnistes estiment qu'il faut aider les femmes à se libérer, s'attaquer au proxénétisme et veiller à l'ordre public. C'est la position théorique de la France depuis 46. Les réglementaristes estiment qu'elle est impossible à supprimer et qu'il faut en contrôler l'exercice (ex. Eros Centers allemand). Les prohibitionnistes la considèrent comme un délit, tout le monde est passible de poursuite (avec le risque d'un rejet dans la clandestinité).

- Un point sur l'état actuel de la loi Sarkozy. Le racolage n'est « plus » puni que de 2 mois de prison et 3750 euros d'amende ; rétablissement du racolage passif ; garde à vue pendant 48 h ; possibilité de retirer carte de séjour aux étrangères ; obtention d'un titre provisoire si dénonciation du proxénète.
- L'objectif est maintenu de « doubler les effectifs de lutte contre les grands réseaux de proxénétisme »
- Un article prévoit que « des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont réservées à l'accueil des victimes de la traite des êtres humains »
- A noter une demande émanant de socialistes pour une pénalité de 3750 euros contre le client ou un « stage dans un organisme sanitaire, social ou professionnel » pour le responsabiliser.

### Les jeunes et la sexualité dans les cités

(Lien social-12/02) Réf. :0262-janv./03-11-LS



*Un dossier varié, qui se lit agréablement. Les points de vue ont l'avantage d'être divers. Certains passages ont paru intéressants en terme de perspective pour le travail social. Quant au fond de la question vous avez sans doute votre propre avis...*

- Mariages forcés, viols collectifs : on dirait qu'il y a augmentation.
- Ce qu'on peut dire avec certitude c'est qu'il y a une augmentation du nombre des dénonciations par les filles. En même temps on constate qu'elles n'ont pas toujours conscience de leur droit de dire non.

- En 2001 une étude avait été commandée sur ce sujet par le Ministère de l'EN
- De toute façon les stéréotypes sexistes ont la vie dure : « combien de temps faudra-t-il pour que nos politiques publiques, nos formations d'enseignant-e-s et de professionnel-le-s du travail social intègrent la modernité qu'ont apportée les luttes féministes ? »

### Il est difficile d'affirmer qu'il y a plus de viols collectifs aujourd'hui qu'hier - sociologue

(Lien social-12/02) Réf. :0262-janv./03-11-LS

- Les phénomènes d'agressivité sont une réalité. Mais il faut se garder de les généraliser et de les ethniciser. Les garçons ont une conduite également homophobe : il faut correspondre aux codes virils
- La pratique n'est ni nouvelle ni réservée aux quartiers difficiles. Ce qui est nouveau c'est la prise en compte de l'oppression des femmes des femmes dans la description de la société.
- On pourrait penser que c'est une forme masculine de résistance au changement. Société patriarcale qui se délite, humiliation du chômage etc. : on se réassure ainsi de sa virilité
- Il faudrait réfléchir sur la sexualité à l'intérieur du travail social : parler d'éducateurs et d'éducatrices.
- Travailler avec les garçons sur d'autres modes de masculinité et avec les filles sur les moyens de se protéger (elles sont victimes aussi du fait qu'elles manifestent des symptômes moins visibles).

[Retour Sommaire Général](#)

### Aujourd'hui les adultes doivent proposer d'autres références

#### Sexologue - victimologue

(Lien social-12/02) Réf. :0262-janv./03-11-LS

- Les relations entre les sexes sont difficiles dans les quartiers sensibles et cela s'est aggravé.
- La banalisation de la violence (images) y est pour quelque chose. Développement d'un marché du film porno violent qu'il faut regarder pour être un homme (rite initiatique). Cela brouille les codes et certaines filles se font même complices des viols.
- « Si une fille dit oui c'est oui, si elle dit non ça veut dire oui quand même ! »
- Il faudrait parler plus de la mobilisation des associations et des parents contre ce phénomène
- L'invasion du « porno chic » : publicité, télé ; le branché qui consiste à être vulgaire, à parler « quartier », cela n'aide pas à trouver d'autres références
- C'est aux adultes de donner d'autres modèles

### Le planning familial, un lieu de paroles pour les jeunes filles

(Lien social-12/02) Réf. :0262-janv./03-11-LS

- Depuis 1956 il milite pour contraception et IVG
- Aujourd'hui maintien des acquis et rupture du silence autour du sexe et des violences sexuelles
- C'est parfois le seul lieu où les filles peuvent parler
- Travail en réseau avec thérapeutes et avocats
- Les « tournantes » sont moins nombreuses que le laissent entendre les médias.
- Accueil aussi de groupes mixtes.

## Faut-il réviser la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ?

(Le Monde-01/03) Réf. :0267- janv./03-11-LM



*Une page très intéressante et instructive sur notre fameuse loi de séparation églises Etat ? Le risque de la lire de façon étroite et dogmatique avec des effets pervers, les possibilités d'adaptation. Jusqu'où, pourquoi ? A suivre. A noter que l'Eglise n'est pas favorable à u assouplissement.*

- Il faut des lieux de culte décents pour les musulmans. (2° religion de France)D'autre part l'Etat se méfie des financements étrangers (Arabie Saoudite etc.) Alors ?
- Alors on envisage une révision de la loi de 1905 qui autorise le financement public de l'entretien des bâtiments construits avant cette date. Et qui pénalise donc de fait le culte musulman. « La laïcité est incontournable mais ses modes de fonctionnement doivent évoluer ».
- Le débat est ouvert. Certains estiment que cela reviendra trop cher (Gaudin), d'autres se félicitent qu'on puisse briser une hypocrisie (financer à travers des associations culturelles etc.)

## De nombreux articles sont devenus obsolètes

(Le Monde-01/03) Réf. :0267- janv./03-11-LM

- Quelques rappels : - Constitution : « La France est une République laïque (...) elle respecte toutes les croyances »
- Loi 1905 « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes »

- A noter que cette loi a déjà été modifiée plusieurs fois. Pourquoi pas une de plus ?

## Surendettement : Jean-Louis Borloo veut une réforme « radicale »

(Le Monde-01/03) Réf. :0267- janv./03-11-LM



*Projet de loi sympathique qui attend l'arbitrage de Matignon. Article simple, où l'on apprend beaucoup de choses et en particulier l'augmentation alarmante des chiffres des ménages qui ne peuvent faire face, en dépit de l'étalement proposé.*

- On constate une forte hausse des ménages endettés (+ 4,4 %). Beaucoup sont fortement appauvris et ne pourront payer leurs dettes
- La loi Neiertz (1989) visait à épauler des familles qui avaient souscrit de nombreux crédits mais aujourd'hui avec la hausse du chômage on se retrouve à traiter des dossiers d'endettement « passif » : perte d'emploi, divorce... et le dispositif est insuffisant
- Proposition d'une possibilité de « faillite civile » calquée sur celle des entreprises : effacement des dettes.
- Cette loi existe en Alsace-Moselle (héritage du rattachement en Allemagne) et donne d'assez bons résultats avec peu de « rechutes » (2 %), même si cela aussi augmente (familles monoparentales surtout)
- Problèmes : engorgement des tribunaux, risque de déresponsabilisation, aspect infamant (publication par les journaux comme pour les sociétés)
- Le ministre propose une procédure qui puisse prévenir les cas de fraude (peu nombreux),

créer un fonds pour rémunérer les liquidateurs (alimenté par les débiteurs solvables). Il voudrait également un effacement des dettes fiscales dans le même cadre.

## Premier pas vers un Observatoire national pour l'enfance maltraitée

(ASH-01/03) Réf. : 0271- janv./03- 11- ASH



*A suivre comme souvent. Ce n'est pas forcément une mauvaise idée.*

- Phénomène mal connu : trop d'intervenants sans référence commune, manque d'études exhaustives
- Un groupe de travail préparatoire à cet observatoire a été créé
- Interministériel, il a pour mission de définir les missions et les modalités de fonctionnement de cette instance
- Il faut mettre en place une méthode permettant un recensement objectif, améliorer la formation des professionnels et diffuser des expériences
- Créer un « nouvel outil de pratique sociale »
- Le Premier ministre se prononcera en juin 03

[Retour Sommaire Général](#)

## Le délit d'outrage à « La Marseillaise » laisse la gauche sans voix

(Le Monde-01/03) Réf. :0272- janv./03-11-LM



*Nous avons donc un nouveau délit. Et une page assez drôle. Nous avons cité les principales réactions mais il y a aussi un comparatif avec d'autres pays... savoureux et triste peut-être. Le débat est ouvert sur la façon de faire respecter des valeurs communes.*

- Dans le cadre de la loi sur la sécurité intérieure, les députés ont adopté un amendement : délit « d'outrage au drapeau tricolore et à l'hymne national ». « Lorsqu'il est commis en réunion (il) est puni de six mois d'emprisonnement de 7500 euros d'amende »
- Avocats « On est dans la confusion totale en transposant sur le plan pénal un problème d'ordre moral » « Répondre à l'exaspération d'un certain nombre d'électeurs en pendant que cela dispense d'un projet de société dans laquelle tout le monde doit vivre »
- Magistrats : « société d'ordre moral, volonté de tout contrôler »
- Ligue des droits de l'homme : « définition erronée de l'identité collective »
- Policiers : sur le symbole d'accord, mais comment l'applique-t-on (dans un stade par ex. ). « La solution n'est pas que policière. Il ne faut pas qu'on soit les moralisateurs de la société »

## Le projet sur la criminalité organisée accusé de fragiliser la défense

(Le Monde-01/03) Réf. :0278- janv./03-11-LM



*Article très clair vu la complexité du sujet. On a déjà lu ces arguments, mais rarement aussi « ramassés » que dans cet entretien. Concerne tous les citoyens. A noter que la chancellerie représentera un nouveau texte à la mi-février*

- Entretien avec le Président de la conférence des bâtonniers sur l'avant-projet de loi sur la « criminalité organisée »
- L'extension de la garde à vue avec suppression de la visite de l'avocat à la 1<sup>o</sup> heure fragilise trop les gens. Aucun rappel de leurs droits
- Avec l'extension des procédures dérogatoires (terrorisme) au droit commun sous l'appellation « bande organisée », on court vers un amalgame dangereux
- On renforce les pouvoirs des policiers de manière unilatérale. Au niveau de l'instruction la généralisation d'enquêtes préliminaires sous la responsabilité directe du procureur de la république élimine le débat contradictoire devant le juge d'instruction qui permet parfois d'éviter le procès au pénal. Pour la démocratie il est fondamentale que le parquet et la défense aient des prérogatives équivalentes.
- Le problème c'est de se diriger vers une procédure accusatoire sans débat de fond, par « empilement de textes ».

[Retour Sommaire Général](#)

# travail social

---

## « Le social dans l'étreinte du Medef ? »

(ASH-01/03) Réf. : 0249-janv./03-12-ASH



*Eh oui les réactions au MEDEF continuent d'arriver et nous nous obstinons à les résumer. Analyse sympathique et certains termes ont paru précieux (et sont donc soulignés). Aborder cette question sous l'angle de la formation est intéressant. En revanche il n'y pas beaucoup de solutions concrètes proposées.*

- Le MEDEF veut investir l'action sociale dont le premier principe est la redistribution des bénéfices au service d'un projet.
- Il vante l'assurance privée plutôt que la solidarité, le marché plutôt que la régulation par l'Etat ; il fait du social une charge et non une exigence centrée sur les besoins de l'être humain
- Le MEDEF est capable de séduire des « managers » du médico-social
- Le secteur de la formation est particulièrement concerné à travers l'apprentissage et une validation des acquis qui vise à favoriser les compétences au détriment de la qualification. Avantage d'une opérationnalité rapide mais qu'en est-il du sens ?
- Les intervenants socio-éducatif ont besoin de connaissances (sciences humaines, juridiques etc.)
- L'arrivée d'une élite patronale (argent) serait une violence envers travailleurs et usagers

par le biais d'une standardisation, de la réussite contre l'épanouissement.

---

## Un réseau pour une prise en charge cohérente de l'utilisateur

(ASH-01/03) Réf. : 0251-janv./03-12-ASH



*Très bel article. En particulier ils semblent être en bonne voie de résoudre la question du partage des informations ; utilisation d'Internet. Semble vraiment une réflexion tournée vers le futur avec la notion de réseau contre logique de concurrence. C'est rafraîchissant.*

- Réseau Addica en Champagne depuis 2001 : 90 professionnels secteurs médicaux, paramédicaux et sociaux face aux conduites addictives et à la précarité qui s'ensuit souvent.
- Démarche globale face à des situations complexes où s'emmêlent plusieurs problématiques
- Rencontres pluriprofessionnelles régulières et un volet formation, visant à de meilleures performances de chacun des acteurs
- Pratique du « dossier patient partagé » : « le patient signe un contrat et décide quels sont les professionnels qui vont se partager les informations le concernant. » patient devient de ce fait acteur de la pratique en réseau, c'est en soi un acte thérapeutique.
- Télé-expertise. Mise en contact avec d'autres professionnels par Internet pour échanger sur les difficultés rencontrées (respect de la confidentialité)

- Convention avec d'autres réseaux : par ex. Santé-Précarité (Reims). Information et formation.
- Des incompréhensions demeurent toujours néanmoins ; en particulier améliorer entre psychiatrie et secteur social
- Une autre limite est le manque d'équipements informatiques dans certaines structures.

---

## Suppression de la DIIJ : les missions locales « surprises »

(ASH-01/03) Réf. : 0252-janv./03-12-ASH



*Un signe négatif, comme cela au détour d'une page. A relier à d'autres ? A suivre.*

- La délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté est supprimée. (depuis 12/02). « Sans aucune concertation »
- C'était « l'outil de concertation, d'animation, de développement » des missions locales.
- Va-t-on vers une régionalisation ? Mais si oui l'Etat se désengage-t-on alors complètement ? Il n'y a pas de lisibilité.
- Les responsables estiment n'être pas plus associés à la préparation du CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) qu'ils seront censés animés...

[Retour Sommaire Général](#)

## La peur dans le travail social :

### Oser en parler

(ASH-01/03) Réf. : 0267-janv./03-12-ASH



*Bel article sur un sujet en effet un peu "omis". Votre peur, dans des contextes difficiles. Supervision, équipe, des mots à mettre peut-être sur certains de vos ressentis. Se lit facilement ; peut être une occasion de se dire à soi-même quelques vérités.*

- Les travailleurs sociaux peuvent être confrontés à la peur : être agressés, ne pas parvenir à créer de relation. On en parle peu.
- Avoir peur c'est présupposer que peut arriver l'imprévisible et qu'on ne peut donc pas s'y préparer. L'expérience peut contenir ce sentiment mais on peut être aussi tarauté par le doute de soi, être confronté à une situation de crise, à un usager qui « n'entre dans aucune rituel relationnel »
- Les travailleurs sociaux reçoivent souvent de l'agressivité : « ils cherchent des solutions personnelles à des problèmes sociaux » et la relation d'aide est symboliquement violente (assujettissement de l'usager qui peut le pousser à la violence pour avoir l'impression de maîtriser cette situation qui lui échappe)
- Il faut prendre en compte la peur des intervenants. Les institutions ont du mal à en parler et à être claires sur leurs attentes en cas de situation limite. Il faut poser la peur comme étant en « rapport à des situations et non dans une approche individuelle ».
- Parler sa peur pour pouvoir être aidant : « les professionnels impliqués dans des relations transférentielles et contre-transférentielles doivent bénéficier de possibilités réflexives et de formation »

- Supervision analytique sans référent hiérarchique.
- Pouvoir en parler librement en équipe permet parfois de donner du sens à un comportement caractériel
- A noter la peur des jeunes en général qui augmente et est dangereuse : les jeunes la perçoivent et elle devient motif d'agressivité
- La peur travaillée, toutes les peurs, peuvent aider à affronter les situations.

## Où est passé l'enfant en danger ?

(ASH-01/03) Réf. : 0268-janv./03-12-ASH



*voilà un article pour le moins engagé. Qui relance le débat signalement, placement, maintien dans la famille, etc. Et voit se profiler une dépossession du travailleur social de ces outils au profit d'un nouvel ordre moral, de surcroît économique. C'est à vous de voir. En tout cas le ton virulent ne permet pas de s'endormir sur une question de toute façon importante.*

- L'Observatoire National de l'Action Sociale (ODAS) insiste sur la différence entre enfants maltraités et enfants en risque : il ne faut pas « judiciariser » les deux situations mais renforcer les contractualisations
- On pourrait se fier aux professionnels pour évaluer le risque que court un enfant, imaginer qu'ils peuvent aussi sous-estimer un risque et pas toujours le surévaluer, imaginer enfin qu'ils ont pensé eux aussi à d'autres solutions avant de faire appel au Juge : travailler avec l'adhésion de la famille...

- Le professionnel se réfère à la Loi comme au tiers qui manque précisément dans ces familles « absentes »
- Alors de quoi parle-t-on ? Ne s'agit-il pas, au nom des familles, « d'une substitution des responsabilités individuelles aux responsabilités publiques », d'un discours idéologique, libéral ?
- On dénonce la « surjudiciarisation » des années 90 sans se demander si elle n'a pas été liée à la montée de la précarité qui laisse des familles sur le bord de la route.
- Pour ce qui est de 2001 les statistiques indiquent une baisse de 5,9 % des saisines de juges des enfants
- Est-on sûr que l'enfermement dans les familles soit bon, ou que l'aide à la parentalité restaure « bien » une autorité que l'on aurait dérobée ? Et s'il s'agissait d'instaurer une « autorité morale » à moindre frais ?
- Le silence des institutions sur ces points, que doit-on en conclure ? « L'abstention n'est pas un phénomène réservé aux urnes » Et les enfants en danger, où sont-ils ?

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Une autre école de la vie

### « Ecole de la 2<sup>e</sup> chance à Marseille »

(ASH-01/03) réf. : 0273-janv./03-12-ASH



*Un peu difficile de résumer et plus encore de donner un avis sur un dispositif avec lequel beaucoup d'entre vous ont l'occasion de travailler. L'article est clair ; bien sûr vu que cela se passe chez nous peut-être aurait-ton aimé plus de « quotidien » mais nous sommes partiaux sans doute. A vous de compléter ce commentaire de manière plus fondée.*

- Installé depuis 2001 dans les anciens abattoirs, elle est ouverte toute l'année sauf 1 semaine à Noël et 3 semaines en août
- Elle accueille des jeunes de 18 à 25 ans sorties du système scolaire depuis plus d'un an sans formation ni qualification
- 300 places (environ 1000 élèves depuis sa création)
- Jeunes identifiés par la mission locale mais aussi qui viennent spontanément (bouche à oreille)
- Formation de neuf mois rémunérée 305euros par mois mais elle assure un suivi complet des jeunes. Suivi santé, orientations de tous ordres (logements, judiciaires, etc.)
- D'abord phase d'intégration (règles, communauté, tutorat) de 7 semaines à partir de laquelle on définit son projet
- L'équipe pédagogique a mis sur pied sa propre batterie de tests et déterminé 7 niveaux que l'on exprime en « ceintures » comme au judo.
- Les stagiaires feront 5 ou 6 stages de 15 jours en entreprise (on envisage de faire dorénavant moins de stages plus longs).

Collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie de Marseille et 800 entreprises

- A la sortie c'est une embauche immédiate ou une réorientation dans le système normal
- Cela fonctionne pour 60 % des stagiaires, à noter qu'il y a 15 % d'abandons et 7 % d'exclusions.
- A la base c'est une projet européen, financé à 45 % par l'UE, 35 % par la ville, le reste à égalité entre CR PACA et CG 13. La ville met les locaux à disposition et participe pour 30 % au budget de fonctionnement.
- Les perspectives sont de monter des filières spécialisées, d'accueillir des stagiaires en internat, de mettre les locaux à disposition d'associations de formation etc.

---

## Un groupe pour tous

(ASH-01/03) réf. : 0274-janv./03-12-ASH



*Décidément nous sommes embarrassés aujourd'hui devant les commentaires : vous sentez-vous démunis pédagogiquement face au travail en groupe ? Dans les camps, les sorties, les groupes de paroles justement que vous mettez sur pied ? On a surtout gardé l'article pour ce qu'il dit du groupe en tant qu'élément de socialisation. L'argumentaire a paru pouvoir servir.*

- « Le lien social ne peut être autre que celui d'un groupe »
- Le groupe est le vrai lieu d'apprentissage des mécanismes normatifs, il est un champ social qui permet de tester la « viabilité » des comportements de chacun. Il est le lieu où l'on communique : en ce sens c'est le vrai

creuset de l'adaptation. Ce groupe

« artificiel » va remplacer celui que le sujet n'a pas eu et dont le manque l'a handicapé

- La prise en compte de la globalité débouche sur une disponibilité psychoaffective de ses membres et donc une meilleure tolérance : le groupe facilite l'indispensable tolérance au changement : c'est l'outil indispensable
- Pourtant il ne bénéficie d'aucune étude pédagogique spécifique. On étudie les dispositifs mais pas les groupes qui en sont issus. Pourquoi est-il suspect d'un manque de lisibilité ?
- De fait les règles d'animation sont sommaires alors que la pratique d'accompagnement de groupe est délicate.
- Il est nécessaire que l'animateur accepte d'être lui aussi engagé émotionnellement et inconsciemment par ce qui se passe. Membre de cet organisme, il faut aussi qu'il puisse s'en extraire. Le groupe est une élaboration permanente de jeux de miroir qui met tout le monde en cause.
- Il faut promouvoir cette parole elle est libératrice, thérapeutique et néanmoins entre tout à fait dans le champ du social

[Retour Sommaire Général](#)



# Législation

---

## Revalorisation du RMI

(ASH - 01/03) Réf. : 0263 - janv./03-13-ASH



*Peut être utile*

- Le montant de l'allocation
- Le montant du RMI
- La détermination des ressources à prendre en compte
- La récupération
- Le cumul du RMI avec un revenu d'activité
- La prime exceptionnelle de fin d'année

---

## Logement : APL, ALF et ALS locatives

(ASH - 01/03) Réf. : 0264 - janv./03-13-ASH



*Peut être utile. Paraît très très complet c'est le moins que nous puissions traduire notre impression. Se termine par un exemple de calcul.*

- Les bénéficiaires
  - Les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement
  - Les bénéficiaires de l'allocation de logement familiale
  - Les bénéficiaires de l'allocation de logement sociale
- Les conditions d'attribution
  - Les conditions spécifiques aux allocations de logement
  - Les conditions communes aux AL et à l'APL
- Le barème unique
  - La dépense de logement éligible

La participation personnelle du ménage  
Le maintien de la compensation financière  
Le versement des aides

---

## Titres de séjour exigés pour les prestations CNAF

(ASH - 01/03) Réf. : 0279 - janv./03-13-ASH



*Espoir que cela puisse aider à se repérer dans ce qui est à bien des égards une jungle.*

- « Récapitulatif des titres de séjour exigés des étrangers pour bénéficier des prestations versées par les caisses d'allocations familiales ainsi que des documents requis pour justifier de la régularité du séjour des enfants étrangers »
- Aides au logement / Adultes handicapés / RMI : allocataire, conjoint
- Enfant étranger à charge de moins de 18 ans : toutes prestations
- Idem enfants de plus de 18 ans : prestations familiales, aides au logement

---

## Aide-mémoire au 22/01/03

(ASH - 01/03) Réf. : 0280 - janv./03-13-ASH



*Utile sans doute.*

[Retour Sommaire Général](#)

# emploi

## Le Conseil national des villes vivement inquiet de la fin des emplois-jeunes et de la baisse des CES et CEC

(ASH - 01/03) Réf. : 0275 - janv./03-21-ASH



*L'engagement est fort, donc bon à connaître. Et après serait-on tenté de dire un matin de découragement ?*

- La création du « contrat jeunes entreprise » et la perspective du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) n'ont pas convaincu cette instance placée auprès du premier ministre. Non plus qu'un relais par le secteur privé. D'autant que les collectivités territoriales, ne pourront se substituer à l'Etat
- Emplois jeunes, CES et CEC avaient fait leurs preuves en permettant l'insertion professionnelle et l'expérimentation de nouveaux métiers socialement utiles
- Il recommande la « suspension immédiate des décisions concernant les emplois aidés », une évaluation complète des 3 dispositifs
- Suggère un « assouplissement des conditions d'accès à la fonction d'adulte relais » comme dispositif de repli pour les associations et les collectivités le plus en difficulté

## Rapport de la cour des comptes

### Aides à l'emploi : un artifice statistique

(Le Monde- 01/03) Réf. : 0277- janv./03-21-LM



*C'est sévère ; certaines de ces conclusions n'étonneront sans doute personne mais la juxtaposition avec les prises de position du Conseil National des Villes est intéressante.*

- Conclusion de l'évaluation des CEC (152 000 personnes en 2001) : les contrats aidés servent plus à améliorer les statistiques qu'à une véritable insertion.
- L'instruction des demandes est davantage liée aux critères administratifs qu'à une approche individualisée, même si le recentrage sur les publics les plus en difficulté « paraît avoir été atteint »
- Le CEC n'a guère accès à la formation qui est à la base de ce contrat et seulement 6.6% des CEC ont signé un CDI en 2001
- « Main-d'œuvre à bon marché »
- Un contrat unique CES/CEC est à l'étude

[Retour Sommaire Général](#)

# santé

## Le discours sur les méfaits du cannabis n'a pas été assez énergique

Didier Jayle, Président de la MILDT

(Le Monde-01/03)- Réf. : 0246-janv/03-23-LM



*Le bilan, les orientations, à l'occasion du changement de président. Et puis l'alcool. Où est-on de la vision de l'alcool ? Drogue, pas drogue, des médecins donnent leur point de vue. A suivre. C'est un état des lieux en ce début d'année. Et vous, des CSAPA qu'en pensez-vous ?*

- Président de la MILDT depuis le 12/10/02. D'abord un bilan du plan triennal 99/02 et ensuite établir un plan de préférence quinquennal
- Les axes en seraient de déconcentrer, de renforcer le caractère interministériel de la mission et de tâcher d'avoir des données plus précises et validées
- La chute des barrières entre drogues licites et illicites a été une bonne chose mais il faudrait insister mieux sur les dangers du cannabis – difficultés sociales, scolaires, routières etc. – et mieux soutenir les parents
- L'alcool entre tout à fait dans le champ de la mission et il faudrait plus d'unités d'alcoologie. On manque de professionnels de la dépendance
- Quid des Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ? (A noter que le décret de leur création n'a pas été signé) Le problème c'est de « mélanger » tous les

patients. Il faut permettre une diversité des structures de prises en charge, ne pas imposer de modèle unique

- Il faut articuler l'action avec la loi. Celle de 1970 qui « pénalise l'usage de stupéfiants » s'est vidée de son sens : il faudrait exclure la prison pour de simples usagers (amendes par ex)
- Il faut continuer de chercher des soins (crack, etc.), d'alerter (drogues de synthèse), d'insister sur les possibilités de réduction des risques
- Campagnes auprès des jeunes, partenariat avec l'éducation nationale (loi Evin), création de lieux d'écoute parents, jeunes, élaboration de guide
- Il faut augmenter le nombre de lieux de consultations / sevrage (tabac par ex.)

## Des médecins craignent un retour du « Lobby de l'alcool »

(Le Monde-01/03)- Réf. : 0246-janv/03-23-LM



- Les alcoologues insistent sur les ravages de l'alcool (il a été dit que c'était une « mode » que de l'assimiler aux drogues). « D'un point de vue pharmacologique, l'alcool est un produit épouvantable ».
- 1/3 des accidents mortels de la circulation et des cancers lui sont imputables. Il est impliqué dans 20 % des crimes et délits, dans 80 % des violences conjugales entre autres données.
- Les fameux CSAPA qui devaient prendre en charge l'ensemble des addictions. Ils regrettent vivement que ce ne soit pas mis en œuvre et soulignent qu'ils que c'était un bon maillage de prise en charge où chaque centre gardait sa spécificité (alcool etc.). « une approche globale n'est pas contradictoire avec le respect ces spécificités, il n'est pas

question d'avoir un guichet unique. En revanche il existe des points communs importants entre les différentes addictions »

- Le maintien des privilèges des bouilleurs de cru de même les inquiète. Dénonciation du « lobby de l'alcool et de la fraction la plus sécuritaire du champ politique ». alors que les professionnels des addictions prenaient la bonne direction. A suivre.

## [Retour Sommaire Général](#)

## Jean-François Mattei souhaite la révision de la loi de 1970 sur les stupéfiants

(Le Monde-01/03)- Réf. : 0260-janv/03-23-LM



*Des positionnements qui ont le mérite du principe de réalité sur certains points. Après on est d'accord ou pas et vous avez sans doute des opinions plus étayées que le commentateur.*

- « La loi de 1970 est inadaptée. Une loi inadaptée est une loi nuisible. Il faut adapter les peines, qui ne peuvent être les mêmes pour un trafiquant et pour un consommateur » « ne pas rester sur l'idée d'emprisonner les consommateurs de cannabis »
- Refus de dépénaliser le cannabis. Il existe de plus en plus de données sur ses effets néfastes. Ce serait pédagogiquement en contradiction avec les campagnes anti-tabac et enfin cela obligerait à un contrôle de la qualité du produit
- En ce qui concerne les CSAPA (centres de prise en charge prévus pour toutes les

addictions réunies) il s'en remettra à l'avis de la MILDT

- Réaffirmé que tabac et alcool sont considérés comme des drogues relevant de la MILDT
- 

[Retour Sommaire Général](#)

## scolarité

### La mixité scolaire à l'épreuve du sexisme dans les établissements

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0248-janv./03-24-LM



*Très intéressant cet article. Aristote disait que « l'égalité ne résulte pas du traitement identique de situations différentes ». Voilà son meilleur résumé. On met les sexes ensemble et voilà ; et mais c'est plus compliqué que cela. (A noter qu'aux USA naissent des « same sex schools » dans la même page) Un sujet de réflexion qui touche parents, citoyens et éducateurs*

- L'enseignement catholique lance une campagne « réussir la mixité » : pour « prendre à bras-le-corps un malaise et rétablir le dialogue entre les adolescents ».
- La difficulté des rapports entre les sexes à l'école n'est pas réservée aux seuls quartiers défavorisés. Les enseignants s'en font l'écho partout
- La mixité a été instaurée vers 1960 pour répondre à des pénuries de locaux et d'enseignants
- « Pendant 30 ans on a vécu avec l'idée que la mixité réglait en soi les questions d'égalité »
- Or on constate que la question de l'orientation des filles n'est toujours pas réglée et que les garçons connaissent de plus en plus l'échec scolaire et l'agressivité. ?
- La question des différences entre les sexes et de leurs implications pédagogiques est « taboue ». Cela revient à nier que tout est sexué et de fait induit la « prédominance du

masculin » (discours dominant) : conduites à risques par ex.

- En 2000 le gouvernement avait incité les enseignants à débattre des comportements stéréotypés et discriminatoires avec les élèves.
- Mais le corps enseignant est peu mobilisé et pas formé pour cela. L'école est davantage centrée sur la transmission du savoir que sur les questions éducatives (les IUFM aussi). Et les programmes scolaires ne font pas forcément la part belle aux femmes.
- Dans les établissements où l'éducation sexuelle est mise en place on croit constater que les rapports sont meilleurs. (54 % des établissements). Alors ?

### Dans la mêlée ou sur les tatamis les profs de gym « adaptent les règles »

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0248-janv./03-24-LM



*Et vous comment faites-vous, que constatez-vous ? Ce serait intéressant de le savoir.*

- Au collège la variété des activités que les élèves doivent pratiquer permet l'affirmation de chacun
- Néanmoins au niveau des sport co par ex. on peut faire travailler ensemble les deux sexes en adaptant un peu les règles.
- A partir de la 4<sup>o</sup>, les choses sont plus difficiles, les contacts physiques ne sont plus « neutres » et les enjeux diffèrent : « gagner au foot » par ex.
- A cet âge-là au judo par ex., ils font les mêmes exercices mais naturellement se retrouvent filles d'un côté et garçons de l'autre.

## L'ennui à l'école, l'une des causes de la violence scolaire

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0256-janv./03-24-LM



*Belle page. C'est intéressant que le problème soit posé au niveau de l'institution. Quelques chiffres, quelques termes et une très belle expérience décrite en fin de page, vraiment. Cela dit, le problème est posé mais sur les solutions envisagées, pour l'instant, il n'y a strictement rien, c'est frappant. A suivre, donc ; nous nous y habituons.*

- Le Conseil national des programmes organise un colloque sur « culture scolaire et ennui ».
- L'ennui a toujours existé, le plus nouveau c'est que l'institution s'en préoccupe. Mais l'ennui a changé de visage. On s'ennuyait poliment, on chahutait, aujourd'hui on s'ennuie ostensiblement, on devient agressif.
- 85 % des jeunes enseignants et 33 % des enseignants en général le perçoivent comme une de leurs principales difficultés. Les élèves aussi le reconnaissent : absence de désir.
- L'école a tenté des choses : littérature de jeunesse au primaire, itinéraires découverte au collège et Travaux personnels encadrés au lycée, pour une « pédagogie active ». Nouvelles technologies au service de l'enseignement de disciplines classiques.
- « Pour les élèves la vie est ailleurs ». L'école est le temps de la lenteur, opposé au temps médiatique, au zapping. « Les enfants de la télécommande ne supportent pas de ne pas pouvoir agir ».
- La « pédagogie de l'intérêt » s'oppose depuis longtemps à la « pédagogie de l'exercice ». Il y a certainement un ennui inévitable mais

« l'ennui c'est lié à l'absence de sens », dit le ministre. On se dirige plus dans cette direction que vers la recherche d'activités ludiques.

## Pour les pédagogues le plaisir de l'élève est essentiel dans l'apprentissage

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0256-janv./03-24-LM

- Avec l'idée d'éveil la tendance pédagogie de l'intérêt prévaut depuis quelques années
- Il y a l'ennui complet quand c'est le vide, que l'enfant ne comprend plus rien et l'ennui provoqué par la monotonie. Il y a une forme d'ennui provoquée par les inégalités culturelles et un autre facteur d'inégalité est biologique : c'est le seuil de tolérance à cet ennui
- Pour le cerveau l'ennui est un stimulus négatif, comme une douleur : il faut trouver une compensation ; pourquoi pas la violence ?
- Donner du sens au lieu de former des futurs bacheliers

## Au collège Anne-Franck du Mans, les élèves « blessés » se réconcilient avec l'école

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0256-janv./03-24-LM

- Collège expérimental : environ 100 élèves
- Pas de classes, cours organisés en séquences de 5 semaines.
- Pas de cours magistraux, on avance ensemble et on progresse en confrontant ses erreurs
- Les élèves élaborent leur emploi du temps sous la responsabilité d'un tuteur qui veille aux acquis fondamentaux.
- Chaque enseignant consacre 5 h 30 par semaine au tutorat de 10 élèves

- De cette manière les grands peuvent reprendre des acquis de base sans être humiliés et les plus doués évitent l'ennui
- Réunion hebdomadaire de l'équipe pédagogique pendant 3 heures pour faire le point

## 16 000 postes d'assistants d'éducation seront créés pour remplacer les anciens pionniers

(Le Monde-01/03) Réf :0265- janv.02-24-LM



*On abandonne l'idée de faire surveiller les collèges par des retraités et des mères de famille, c'est déjà ça va-t-on dire.*

- 16 000 postes d'assistants d'éducation dès la rentrée 2003, et d'autres créations dans les années à venir (on n'en sait pas plus)
- Recrutés par les établissements, en priorité parmi les étudiants, salaire niveau SMIC, mi-temps encouragé sur 3 ans renouvelable 1 fois, validation des acquis prévue
- Mission de surveillance et aide à la scolarisation des handicapés.
- Pour mémoire, on a supprimé 5 600 postes de surveillants et 20 000 postes d'aides éducateurs ne seront pas renouvelés dès la rentrée 2003. Donc il n'y a pas adéquation entre pertes et embauches. « Les collectivités territoriales qui le souhaitent, peuvent compléter cet effort. »

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Le groupe de travail sur l'absentéisme scolaire n'est pas parvenu à s'accorder sur les sanctions

(Le Monde - 01/03) Réf. : 0270-janv./03-24-LM  
(ASH-01/03) Réf. : 0277-jav./03 - 24- ASH



*Enorme décalage entre les annonces de la loi de sécurité intérieure et les premières conclusions du groupe de travail issu du même gouvernement. Elles sont plutôt sympathiques ces conclusions. A suivre comme d'habitude mais les positions à l'issue d'une étude et celles à l'issue d'un « ressenti » sont tellement différentes... que l'on a eu envie de vous le faire savoir*

- Recommande la création d'une instance partenariale départementale pour cerner le phénomène, et évaluer les mesures
- Préconise le dialogue. Informer les parents tout de suite et nouer une « relation de confiance » (appel à l'ASE) en cas de besoin. Elaborer un guide concret pour le personnel
- Ne saisir l'inspection académique qu'après un mois sans résultats
- Avertissement, enquête sociale ou saisine du parquet, « modules de responsabilisation parentale »
- Dans une « phase ultime et pour un nombre infime de parents récalcitrants », recours à la sanction
- Le groupe ne tranche pas entre la contravention et le délit.
- En revanche il écarte la suppression des allocations. Disposition injuste, qui pénalise les plus démunis « La conformité du système avec le droit européen reste préoccupante »
- Le gouvernement tranche dans un mois

[Retour Sommaire Général](#)

## bon à savoir

### Le gouvernement prépare un durcissement de la politique d'asile en France

(Le Monde-01/03) Réf. :0253 - janv./03-31-LM



*Quelques éléments sur une réforme. Ce n'est pas forcément très encourageant mais il faudra voir le détail en temps et heure.*

- En tout 80 000 demandes d'asile annuelles avec des délais de réponse entre 9 et 18 mois
- Le Ministère de l'intérieur souhaite prendre la tutelle de l'OFPRA, dont la composition serait remaniée : contrôle plus serré des autorités. Le HCR n'y aurait plus qu'un avis consultatif.
- Suppression de l'asile territorial remplacé par une « protection subsidiaire » ; élargissement de la définition de l'asile conventionnel, procédure d'examen prioritaire en cas de doute sur le fondement de la demande (15 jours sans possibilité de recours)

[Retour Sommaire Général](#)

### Un « dossier permanent » au cœur des nouvelles relations financières entre l'Etat et les associations

(ASH-01/03) Réf. :0258 -janv./01-31-ASH



*Paraît intéressant à savoir, surtout sans doute pour les petites associations que vous supervisez souvent. La simplification administrative est toujours une chose bonne à prendre.*

- Circulaire attendue depuis longtemps visant à « donner un cadre clair et efficace aux relations financières qu'entretiennent l'Etat ou les établissements publics placés sous sa tutelle avec les organismes à caractère associatif ».
- « Assurer le plus souvent possible une évaluation des projets et des actions subventionnées » : attention il s'agit là d'une évaluation qualitative portant sur l'efficacité de l'action.
- Instance collégiale unique par ministère pour examiner l'ensemble des subventions demandées et s'assurer ainsi de la cohérence des réponses
- Désignation de fonctionnaires qui soient les interlocuteurs référents des associations.
- Dossier commun désormais prévu pour l'ensemble des administrations de l'Etat qui encourage les collectivités territoriales à l'utiliser.
- « Le premier dossier déposé sert de base à la constitution, chez le gestionnaire et pour chaque association, d'un dossier permanent ». Eviter de fournir plusieurs fois les mêmes pièces.

- Convention à partir de subvention supérieure à 23000 euros. Incitation aux conventions pluriannuelles
- Manque de précision toutefois sur les délais de versement des acomptes et/ou subventions

## brèves

### Arrêté « anti-bivouac » à Bordeaux

(Le Monde - 01/03)



*Une petite brève amusante. Cela ne court pas les rues. Si l'on ose dire...*

- Le commissaire du gouvernement au tribunal administratif de Bordeaux a demandé, mardi 14 janvier, l'annulation totale de l'arrêté « anti-bivouac » adopté par la municipalité de Bordeaux et qui interdit « tout rassemblement d'individus pouvant troubler la tranquillité publique »
- Le magistrat a fait valoir le caractère « disproportionné » du texte face aux troubles réels causés par les personnes visées
- A noter protestations aussi de plusieurs associations et de la police bordelaise contre cet arrêté

### Délinquance

(ASH- 01/03)



*Vraie réflexion ? Il faudrait en savoir plus. Nous verrons au fur et à mesure. Pour l'instant nous n'avons rien vu de plus concret.*

- Création prochaine d'un observatoire de la délinquance au sein de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure
- Pour que les chiffres ne puissent plus être contestés : pourrait prendre la forme d'un « conseil scientifique »

## coups de cœur

### Redonner confiance en responsabilisant

(ASH-01/03) Réf. :0250-janv./03- 33- ASH



*Vraiment cette description nous a plu. Il s'agit d'une structure fermée mais dans le positionnement, la réflexion sur l'usager et sa place, il nous a semblé trouver des réponses que par ailleurs cherchent d'autres articles : démocratie participative, respect de l'autre etc.*

- Foyer d'accueil chartrain. Existe depuis 15 ans. Foyer d'insertion + 2 hébergements d'urgence (hommes et familles), 1 accueil de jour, un service pour les gens du voyage, des hébergements éclatés et un atelier d'insertion professionnelle.
- Réunion hebdomadaire avec travailleurs sociaux et résidents (pour laquelle elle est obligatoire).. Les résidents ont un délégué élu par ses pairs à bulletin secret pour 6 mois.
- Participation et expression sont les maîtres mots de l'institution. « Faciliter la participation collective... favorise le lien social et prépare l'usager à sortir ». La participation est une 1<sup>o</sup> étape de socialisation
- En plus de la réunion hebdo : cahiers d'expression, résidents invités à l'AG, participation au ménage, rédaction d'un journal, gestion d'un bar.
- Cela implique que les éducateur délèguent davantage (sans confusion de rôle ben sûr) et ces pratiques se heurtent encore à des freins
- Réduire « l'habituel rapport de domination dans l'aide sociale entre l'institution.. et la personne démunie »

- Il s'agit plus ici de relations avec le groupe que de relations individuelles.
- « Nous ne sommes plus dans une relation de face à face mais de côte à côte ».

[Retour Sommaire Général](#)